

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 31 MARS 2009 A SAINT-SAUVEUR DE MONTAGUT

Présents : ALLAIN Dominique, ARNAUD Nicolas, AUREL Jean-Claude, BALAYN Jean-Daniel, BAZIN Yves, BERTHIAUD Jeanine, BERTOLI Pascale, BEYRON Jean-Louis, BORDIGONI Eliane, BROSSE Gérard, CLAIR Denis, DEJOUR Paul, DURAND Elisabeth, GROS Stéphanie, JOURDAN Alain, JUGE Olivier, LOUIS Annie, MALET-TORRES Nathalie, MOUNIER Jean-François, PICHERAL Didier, PIZETTE Jean-Claude, PLUMECOCQ Jacques, RIOUFOL Magaly, ROSE Christian, ROUCAUTE Roland, SERRE Laetitia, VALETTE Gilbert, VIDIL Jean-Louis.

LEVENT Olivier, MAIRE Béatrice, RIOU Delphine.

Excusés : SALLIER Alain, VIGNÉ Pierre

### **A. Futur bâtiment enfance**

---

Annie LOUIS rappelle que le projet de construction du bâtiment enfance en est à la phase d'avant-projet définitif.

L'estimatif global de travaux, comprenant le bâtiment multi-accueil et l'extension de l'école René Cassin, atteint 948.908 euros HT, soit 2% de moins que l'estimatif de la phase précédente d'Avant-projet sommaire.

Les frais d'ingénierie, études, assurances et divers, représentant 24%, s'élèvent à 227.737 euros HT.

Le bâtiment multi-accueil est chiffré à 488.748 euros HT.

Le bâtiment école est chiffré à 547.331 euros HT.

Les travaux extérieurs, à répartir entre les deux constructions, sont chiffrés à 140.566 euros HT.

- \* **le Conseil, à l'unanimité, valide l'Avant-projet définitif du bâtiment enfance pour un montant total de 1.176.645 euros HT dont 488.748 euros HT pour la partie multi-accueil (hors travaux extérieurs).**

### **C. Bilan Petite enfance & perspectives**

---

Laetitia SERRE réalise un bilan du service de petite enfance, après une année de fonctionnement.

80 enfants ont fréquenté les 2 sites multi-accueil soit plus de 70 familles de l'ensemble du territoire. La fréquentation sur le site de Beauvène a bien augmenté (67%). Quant au site aux Ollières, ayant débuté mi avril, la fréquentation est de 53% mais sur le second semestre, elle atteint également 67%. Cela confirme que le service correspond à un besoin des familles du territoire, à tel point qu'il y a une liste d'attente sur les 2 sites. Cela complète bien l'accueil individualisé des assistantes maternelles. Le Relais d'assistantes maternelles intercommunal (RAMI) assure un soutien à celles-ci avec près de 70 échanges, des temps collectifs qui se développent dans les communes... Le budget 2008 a été bien maîtrisé : on a réalisé beaucoup plus d'actes avec un budget similaire au prévisionnel.

La Vice-présidente insiste sur le fait que le développement de services à la personne contribue concrètement au développement du territoire.

Le bilan est positif mais il existe des interrogations en matière de ressources humaines puisque Olivia RAYMOND, responsable du site à Beauvène et du Relais d'assistantes maternelles intercommunal souhaite s'en aller pour raisons personnelles. Son contrat actuel s'arrête le 17 avril mais elle accepterait un nouveau contrat court en attente d'un nouveau recrutement. Elle propose de poursuivre si c'est possible son temps au RAMI.

De plus, Audrey DE GREGORIO FAYARD, responsable du site aux Ollières, cumule cet emploi avec un emploi privé et il convient d'avoir un éclairage juridique sur les possibilités de continuation.

Au vu du bilan et de ces éléments, il est proposé de :

- renouveler le contrat d'Olivia RAYMOND pour 3 mois renouvelable 1 fois à partir du 18 avril
- lancer deux offres d'emploi : une pour le poste de responsable de la crèche à Beauvène (23h – CDD 1 an – indice majoré 335) et une pour le poste d'animatrice du RAMi (12h – CDD 1 an – indice majoré 335)
- renouveler les contrats de travail pour une année de 4 animatrices crèche :

Salarié		site	h hebdo	Rémunération	Durée
Audrey	PUECH	Les Ollières	26 + 8	Indice majoré 290	CDD -> 7 avril 2010
Sophie	ASTIC	Les Ollières	26 + 8	Indice majoré 290	CDD -> 7 avril 2010
Jessica	GARNIER	Les Ollières	26 + 8	Indice majoré 290	CDD -> 7 avril 2010
Edwige	VANDERGUSTE	Beauvène	26 + 8	Indice majoré 290	CDD -> 4 mai 2010

- modifier le contrat de travail de Fabienne CHAMBOUVET de 20h de base + 8h complémentaires à 25h de base + 3h complémentaires afin d'obtenir le même nombre d'heures de base entre les 2 sites.

Annie LOUIS propose de revoir les postes et notamment le volume des heures complémentaires des personnels lorsque la situation des 2 responsables de sites sera stabilisée.

- \* **Le Conseil, à l'unanimité, décide d'accepter ces propositions et mandater la Présidente pour choisir le ou les candidat(s) le(s) plus à même de remplir les fonctions de responsable de site et d'animatrice RAMI,**

### C. Service de portage de repas à domicile

Annie LOUIS fait le bilan de fonctionnement annuel du service de portage de repas à domicile. En 2007, 4.695 repas ont été livrés au prix de 8 euros. 35 foyers ont bénéficié de ce service. Ils en sont globalement satisfaits (repas copieux et équilibrés). La participation de la Communauté de communes a été de 2.306 euros sur un budget de 39.800 euros.

Le contrat de fourniture de repas avec la Cuisine municipale de Guilherand-Granges venant à échéance le 4 avril prochain, une consultation a été lancée. Malgré la consultation de 6 prestataires potentiels (impossibilité matérielle pour certains ; non intérêt pour d'autres), seul celui-ci a répondu.

L'offre de prix augmente de 12%, passant de 4,01 euros à 4,50 euros.

Annie LOUIS, sur avis du Groupe de travail « portage de repas » qui est attentif à l'équilibre du budget, propose une augmentation du prix de vente du repas de 30 centimes (+3.75%), ce tarif n'ayant pas évolué depuis la création du service en 2005.

Gilbert VALETTE considère qu'avant d'augmenter le tarif de vente, il conviendrait de baisser les charges notamment sur le véhicule frigorifique (achat au lieu de location).

Annie LOUIS explique que le contrat de location avec la société Petit Forestier arrive à échéance en fin d'année 2009. Le Conseil communautaire en avait largement débattu ; le temps d'immobilisation avait été déterminant dans la prise de décision en 2006. En 2008, ce temps a été d'un mois et demi environ (panne de frigo, d'embrayage, de frein...). Durant cette période, la société a mis immédiatement à disposition un autre véhicule.

Plusieurs élus demandent qu'une plus grande communication soit réalisée autour de ce service pour augmenter le nombre de repas servis et donc réduire le déficit.

Jean-Louis BEYRON précise que parfois, du fait de l'éparpillement géographique des demandes, une hausse du nombre de repas peut entraîner des surcoûts importants.

Annie LOUIS précise que le Groupe de travail projette de faire une proposition à la commune de St Fortunat, dans la mesure où des repas commandés et livrés au village, permettraient d'amortir les coûts du service.

Le Groupe de travail a proposé d'offrir un repas aux usagers pour leur anniversaire.

Plusieurs élus, compte tenu de la conjoncture actuelle, proposent de maintenir le prix de vente à 8 euros. Roland ROUCAUTE pense que l'on peut accepter un léger déficit pour ce type de service (4.600 euros si maintien du prix). Christian ROSE considère que cela fait beaucoup (plus de 10% du budget) et ne concerne que peu de foyers.

Annie LOUIS propose de transmettre un courrier à la Maison de retraite des Mûriers qui a pour projet de se restructurer dans les prochaines années, afin qu'elle intègre la possibilité d'élaborer des repas froids.

Magali RIOUFFOL propose que chaque année, on réévalue le tarif afin de ne pas créer une trop forte augmentation.

Yves BAZIN indique qu'au-delà du prix des repas, le lien social créé par Sophie MARCESSE ne peut se mesurer mais qu'il est très important pour les usagers.

**\* Le Conseil décide à l'unanimité de :**

- **choisir la commune de Guilhaud-Granges, comme fournisseur de repas pour une durée de deux ans,**
- **entériner la proposition du Groupe de travail d'offrir un repas à chaque usager, le jour de son anniversaire.**

**Le conseil décide par 23 voix POUR de fixer le prix des repas livrés à 8,30 euros, à partir du 1<sup>er</sup> mai 2009.**

#### **D. Suite du poste habitat / foncier**

Annie LOUIS expose que la candidature à l'appel à projets « construire une offre d'accueil qualifiée en Massif Central » n'a pas été retenue. Néanmoins, vu la qualité du projet, la Communauté de communes est invitée à repostuler lors d'un second appel à projets, prévu mi-2009, tout en recherchant des possibilités de cofinancement dans le cadre du CDRA.

Une réunion avec les services de la Région et du CDRA est à prévoir courant avril.

En parallèle, le contrat de travail d'Ariane Bendahmane, en qualité de chargée de missions « habitat / foncier » se termine au 30 avril et la salariée ne souhaite pas, pour raisons personnelles, continuer à travailler dans la région.

Aussi, il est proposé, comme évoqué lors du Conseil de janvier dernier, d'établir un nouveau profil de poste, plus tourné vers les thématiques économiques (dont l'agriculture et le foncier), sans négliger la partie habitat pour poursuivre l'OPAH sur deux ans comme prévu.

Annie LOUIS présente les grandes lignes du poste.

Dominique ALLAIN pose la question de la pertinence du poste en période de restrictions budgétaires. Il propose de ne réouvrir le poste qu'après une réponse positive au second appel à projets.

Christian ROSE pense qu'au contraire, il est urgent de lancer l'appel à candidatures car l'OPAH en cours ne doit pas connaître de rupture. De plus, la technicité du poste nécessiterait un temps de tuilage entre Ariane et son remplaçant.

Dominique ALLAIN propose alors de ne pas reconduire l'OPAH en cours.

Jeanine BERTHIAUD pense que le potentiel de propriétaires prêts à réaliser des travaux est faible.

Olivier JUGE rappelle que ce poste contient d'autres volets que l'habitat et qu'en réunion de janvier, le Conseil avait souhaité développer l'action dans les domaines de l'économie, de l'agriculture et du foncier.

Jean-Louis VIDIL et Didier PICHERAL pensent néanmoins que la question financière est importante.

Yves BAZIN pense qu'il est nécessaire de renforcer les liens avec le CDRA ValDAC qui a généré de nombreux postes de chargés de missions dans différentes thématiques.

Denis CLAIR précise que ces postes ne peuvent être que complémentaires à ceux des intercommunalités.

Annie LOUIS propose de passer au point suivant qui est le vote des budgets, avant de prendre une décision sur ce poste.

## **E. Budgets 2009**

---

### BUDGET ANNEXE SPANC :

Roland ROUCAUTE présente le projet de budget SPANC pour lequel une subvention du budget principal est prévue, mais seulement à hauteur du déficit de l'année 2007 et non 2008 (soit 22.642 euros).

Fonctionnement : 86.285,65 euros

Investissement : 58.462,88 euros

**\* le budget annexe SPANC est voté à l'unanimité**

### BUDGET ANNEXE BATIMENT INDUSTRIEL :

Roland ROUCAUTE présente le projet de budget BATIMENT INDUSTRIEL, qui pour la première année regroupe notamment l'ensemble des dépenses liées au bâtiment du Moulinon (inscrites avant au budget général).

Un prêt de 620.000 euros est envisagé.

Didier PICHERAL note que cette année, les premiers loyers de l'opération Moulinon 2 devraient rentrer alors que les premières échéances du prêt à contracter ne commenceront qu'en 2010.

Fonctionnement : 116.222,50 euros

Investissement : 185.243,16 euros

**\* le budget annexe BATIMENT INDUSTRIEL est voté à l'unanimité moins une abstention**

### INDEXATION DES LOYERS :

Béatrice MAIRE rappelle que la Communauté de communes a décidé lors du Conseil communautaire du 16 décembre dernier d'indexer l'ensemble des loyers pratiqués sur l'indice des loyers commerciaux (ILC) ; le pourcentage d'évolution étant fixé par le Conseil communautaire chaque année lors du vote des budgets (l'indice officiel publié chaque trimestre représentant le maximum à condition qu'il soit positif).

L'augmentation de l'ILC entre le troisième trimestre 2007 et le troisième trimestre 2008 est de 4,48%. Ceci représente l'augmentation maximale possible.

**\* le Conseil fixe à l'unanimité une augmentation des loyers de 2,24%**

## BUDGET PRINCIPAL :

Fonctionnement : 1.261.856,90 euros

Roland ROUCAUTE présente la proposition de budget par services analytiques.

Le coût du service des ordures ménagères est majoritairement couvert par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères - TEOM - (appliquée sur les bases de foncier bâti), dont le taux 2009 devrait être de 11,73%.

Roland ROUCAUTE précise que ce taux est en constante baisse depuis 2005, grâce aux efforts de gestion du Président du SICTOM, Jacques PLUMECOCQ.

### **\* le Conseil fixe le taux de TEOM à 11,73%, à l'unanimité moins une abstention**

Roland ROUCAUTE précise qu'aucun emprunt n'est prévu sur le budget principal.

Didier PICHERAL pense que pour analyser le budget, il convient de mettre à part les dépenses particulières que sont les amortissements ainsi que les subventions versées aux 2 budgets annexes. Ainsi, l'augmentation du budget de fonctionnement par rapport à 2008 est d'environ 150.000 euros.

Malgré très peu d'actions nouvelles, le budget de fonctionnement ne dégage cette année aucune somme en investissement.

Pour l'équilibrer, une hausse de 15% des taux des 4 taxes est envisagée (soit environ 36.000 euros de recettes supplémentaires).

Il estime que 15% de hausse des taux représenteraient environ 4 euros sur une feuille d'imposition de taxe d'habitation moyenne et environ 5 euros sur une feuille d'imposition de foncier bâti.

Christian ROSE souligne que cette hausse n'est pas inévitable et qu'il conviendrait de mieux cadrer les projets intercommunaux.

Roland ROUCAUTE redit que l'autofinancement des actions menées ne peut que se traduire par une hausse de l'impôt local.

Magaly RIOUFOL demande que lors des préparations budgétaires, soient listées en premier les dépenses indispensables et obligatoires, puis en second les dépenses qui peuvent donner lieu à des choix.

Dominique ALLAIN pense que le budget ne représente pas clairement la politique de la collectivité et que la problématique a échappé à la Communauté de communes.

Il fait le constat d'un manque d'arbitrages politiques et propose notamment que la Commission finances puisse arbitrer parmi les projets envisagés en Commission.

En terme d'augmentation des taux, il souligne qu'aucune commune n'augmente ces taux au-delà de 5% et qu'il convient donc que la communauté de communes fasse pareil. De plus, il pense que sa légitimité est faible en tant qu'élus d'une seule commune.

Yves BAZIN est d'accord sur un besoin d'améliorer la méthode d'élaboration budgétaire mais révoque le fait que la Communauté de communes n'est pas maître de ces actions. Des projets lourds et extrêmement utiles ont été réalisés par cette jeune collectivité. La fiscalité qui en découle s'explique donc logiquement. L'action des élus de la collectivité ne doit donc pas être qualifiée d'irresponsable.

Christian ROSE rappelle qu'il souhaite depuis longtemps que les actions soient plus priorisées parce que les revenus des habitants sont faibles, notamment les retraites agricoles.

Annie LOUIS souhaite rappeler que la Communauté de communes est en place depuis 2002 et que son intérêt est largement démontré de part les initiatives prises, les équipements structurants réalisés et les services rendus à la population et aux professionnels. L'ensemble de cette action publique se traduit naturellement par des frais de fonctionnement assumés.

Il est peut-être temps de faire une pause dans les investissements et d'améliorer le pilotage collectif des actions ; mais la situation est loin d'être catastrophique.

Laetitia SERRE va dans le même sens en rappelant que tous les projets de la Communauté de communes font l'objet d'importants cofinancements.

En matière d'effort fiscal, elle souligne que les personnes aux revenus les plus bas (retraites agricoles) bénéficient d'exonérations d'impôts et ne sont donc pénalisés par les hausses des taux.

De plus, les services sont refacturés au plus juste aux usagers, avec comme pour le centre de loisirs, la prise en compte du quotient familial.

Olivier JUGE souhaite affirmer clairement que l'augmentation des impôts locaux est un vrai choix politique et est également un moyen de répartir les richesses.

Gilbert VALETTE pense également que le bilan et la proposition de budget 2009 ne sont pas du tout négatifs. De plus, la Communauté de communes a permis la création de nombreux emplois sur le territoire.

Jean-François MOUNIER propose que les décisions prises jusqu'à aujourd'hui (constructions, nouveaux services, ...) soient assumées et qu'à l'avenir de nouvelles recherches de subventions aient lieu pour mettre en place de nouvelles actions prioritaires.

Stéphanie GROS, au nom de la Commission finances, précise que cette année de nouveaux services, comme l'accueil de la petite enfance en année pleine, justifient une hausse. Certains élus pensent que 15% d'augmentation des taux (nécessaire à l'équilibre) suffisent ; d'autres estiment qu'une hausse de 20% serait plus prudente pour gérer le budget et d'autres se prononcent pour 30% afin d'anticiper les besoins à venir.

Magaly RIOUFOL propose d'augmenter par étape les taux d'imposition.

Tous s'accordent à dire qu'il est difficile aujourd'hui de connaître les besoins pour 2010 sans avoir réalisé un travail précis de prospective.

Jean-Daniel BALAYN souhaite qu'une aide à l'Office de tourisme soit votée pour maintenir l'ouverture de la structure.

Annie LOUIS précise qu'une demande de subvention de 12.000 euros est arrivée le 19 mars à la Communauté de communes. La commission tourisme tente de trouver, depuis plusieurs réunions déjà, une solution de partenariat entre la Communauté de communes, l'Office de tourisme et les syndicats d'initiatives de St-Sauveur et Chalencon. La situation est complexe et il reste encore du travail avant d'aboutir à une aide éventuelle.

Il est quand même rappelé que la totalité de la taxe de séjour est reversée à ces 3 structures, dont environ 20.000 euros annuels à l'Office. De plus, pour pallier aux problèmes de trésorerie, un acompte de 10.000 euros vient d'être versé.

Jean-Daniel BALAYN pense que si cette aide supplémentaire n'est pas versée, l'Office de tourisme fermera ses portes.

Nathalie MALET-TORRES se demande s'il ne faudrait pas fixer des grandes orientations, en référence au Séminaire, au lieu de rajouter des dépenses lors de la réunion de vote du budget.

**\* le Conseil valide par 22 voix POUR une hausse des taux de 20%, ce qui fixe les taux d'imposition comme suit :**

- Taxe d'habitation : 2,62%
- Taxe foncier bâti : 4,43%
- Taxe foncier non bâti : 19,07%
- Taxe professionnelle : 2,84%

**\* Le Conseil vote par 20 voix POUR le budget 2009**

La méthodologie de préparation et orientation budgétaire sera réétudier pour une mise ne place l'an prochain.

Pour l'Office de tourisme, Jean-Daniel BALAYN repose la question d'un soutien financier intercommunal.

Gilbert VALETTE propose que la compétence tourisme soit retirée de la Communauté de communes pour que les communes financent directement l'association.

De nombreux élus demandent que le débat n'est pas lieu ce soir en réunion du Conseil, mais que la commission tourisme y retravaille, pour mettre la situation à plat.

Annie LOUIS revient au sujet précédant les votes des budgets et pose la question du maintien ou non d'un poste sur les problématiques économie – foncier – habitat.

Dominique ALLAIN pense que la thématique de l'urbanisme intercommunal n'est plus une priorité.

Jeannine BERTHIAUD propose de conserver des thématiques larges dans le profil de poste puis de prioriser les actions ensuite.

Gilbert VALETTE insiste sur la polyvalence et l'esprit d'équipe des salariés recrutés jusqu'à présent.

**\* le Conseil décide par 25 voix POUR la création du nouveau poste de chargé de missions « accueil et développement d'activités »**

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES
------------------------------------

**F. Régies de recettes**

Annie LOUIS informe que la Trésorerie de Saint-Pierreville a demandé la remise à plat des 4 régies de recettes actuellement en fonctionnement à la Communauté de communes.

Delphine Riou, agent administratif, a été nommée régisseuse.

**\* le Conseil lui octroie une indemnité de 195 euros**

**G. Comité National d'Action Sociale**

Suite aux réunions du nouveau groupe de travail ressources humaines et pour répondre à l'obligation d'une action sociale en direction des salariés de toute collectivité, Annie LOUIS propose que la Communauté de communes adhère au Comité national d'action sociale. Ceci permettrait de faire bénéficier d'avantages sociaux aux salariés (aides financières, chèques réduction, prêts sociaux, etc.).

**\* le Conseil valide cette proposition**

**H. Date à retenir**

Inauguration du belvédère le 25 avril à 11 heures.